

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 7 février 2024**

Communication n° 03/02.2024

Objet: transfert du service des eaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La dernière étape de la réorganisation des services communaux, entreprise à l'été 2023, a été effectuée le mois dernier.

Ainsi, le service des eaux a rejoint le service de l'urbanisme et des infrastructures, sous la direction de M^{me} Chiara Barone, au début 2024.

Cependant, d'un commun accord entre toutes les parties, le secrétariat municipal se chargera des tâches administratives des dossiers en cours, soit les modifications à la station de pompage et au réservoir de l'Epine, en lien avec la pose des panneaux solaires au Vieux-Moulin.

Nous remercions M^{me} Guyomard, secrétaire municipale, pour la gestion administrative du service des eaux, assurée avec succès durant ces deux dernières années. Nous remercions également le service des finances pour leur collaboration supplémentaire durant ce laps de temps.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Nous profitons donc de cette communication pour vous informer que notre eau potable est excellente, ce dont nous sommes très fiers. Les caractéristiques de celles-ci sont publiées sur notre site Internet à la page du service des eaux. En outre, notre exploitant, M. Carrillo, se tient volontiers à la disposition des citoyens pour toutes informations à ce sujet.

La Municipalité

Saint-Prex, le 7 février 2024/AG

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75